



Inaptitude professionnelle ou pas ?

Par **Carlito86**, le **10/01/2022** à **01:23**

Bonjour

je me retrouve dans une phase de licenciement pour inaptitude , je voudrais savoir si mon cas passe en inaptitude non professionnelle ou professionnelle. Je me suis retrouvé en accident du travail le 03/05/21 et ça jusqu'au 19/12/21 suite à une déchirure musculaire du bras droit (ipicondylite).

Après mon rendez-vous avec le médecin conseil de la CPAM le 16/12/21, celle-ci décide que je suis guéri (malgré des douleurs toujours présentes) et donc arrête mon accident de travail au 19/12/21. Elle me dit ensuite de basculer en arrêt maladie à partir du 20/12/21 et de prendre rendez vous avec mon médecin pour faire cet arrêt maladie pour une autre raison et de le faire aller jusqu'au 3/01/22 ce que j'ai fait, et aussi de prendre rendez vous en même temps avec la Médecine du Travail pour la prévisite de reprise le 04/01/22.

Suite à l'entretien à la Médecine du Travail, et vu mon dossier (bras, épaules et problème au sein de l'entreprise), je bascule en inaptitude (j'ai oublié de dire que je suis frigoriste de métier) et que la conclusion de la Médecine du Travail est "inaptitude en 1 fois au poste ; prévoir reclassement professionnel (pas de travail bras au dessus de la tête ; pas de manipulation de plus de 10 kg ; pas de gestes répétitifs et pro-supination) mais le docteur de la Médecine du Travail me dit que, vu que j'avais rebasculé en arrêt maladie, que je ne pouvais plus prétendre à inaptitude professionnelle et ce malgré ses conclusions. Ne pouvant donc plus faire mon travail mon patron me licencie sans reclassement possible.

Ma question est donc : est ce que dans mon cas c'est une inaptitude non professionnelle ou alors professionnelle, c'est pour connaître mes droits à indemnités.

Pour cela, je vous remercie par avance.

Par **Zénas Nomikos**, le **10/01/2022** à **15:05**

Bonjour,

je vous conseille de consulter un avocat spécialiste en droit du travail dans les meilleurs

délais.

Si à ce stade vous ne voulez pas avoir de frais, il existe des consultations gratuites d'avocats dans les palais de justice, les maisons de la justice et du droit et dans d'autres bâtiments publics. Se renseigner.

Par **miyako**, le **11/01/2022** à **22:59**

bonsoir,

Il faut faire passer cela comme une rechute suite AT, car c'est bien la conséquence de l'AT. C'est important pour une demande d'invalidité suite AT. Il faut refaire un arrêt de travail AT, rechute AT.

Demandez au MDT de vous communiquer son rapport complet. Votre médecin personnel peut éventuellement demander au MDT le compte rendu complet. Surtout qu'il s'agit d'une inaptitude immédiate, sans délais.

Cordialement

Par **Carlito86**, le **14/01/2022** à **22:15**

Bonsoir

Je voulais remercier cujas 26150 et miyako pour leurs réponses, je vais utiliser les deux (rdv téléphonique avocat, et échographie supplémentaire) pour me préparer au mieux à affronter mon licenciement.

Merci beaucoup.